

Arrêté ministériel portant modification de l'arrêté ministériel du 15 janvier 2024 portant désignation des membres du Conseil consultatif des droits des femmes

A.M. 25-06-2025

M.B. 04-12-2025

Le Ministre de la Santé, des Droits des Femmes et de l'Égalité des Chances,

Vu le décret du 07 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française, l'article 8 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 août 2020 portant exécution des articles 8 et 10 du décret du 07 janvier 2016 sur l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 juillet 2024 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement, l'article 7 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2024 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, l'article 14, 13° ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 janvier 2024 portant désignation des membres du Conseil consultatif des droits des femmes ;

Considérant que les mandats des membres visés à l'article 8, §3, 2° ,3° et 4° du décret du 07 janvier 2016 relatif à l'intégration des dimensions de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française doivent être actualisés ;

Considérant les propositions transmises par les Services du Gouvernement et organismes visés à l'article 8, §3, 3° et 4° du même décret ;

Considérant l'appel à candidatures visant la désignation de membres issus du milieu académique visé à l'article 8, §5 du même décret, lancé le 24 juin 2024 et clôturé le 12 août 2024 ;

Considérant l'analyse faite par les Services du Gouvernement des 6 candidatures introduites sur lesquelles 3 sont recevables, à laquelle il convient de se rallier,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 15 janvier 2024 portant désignation des membres du Conseil consultatif des droits des femmes est remplacé comme suit :

« Sont désignés en qualité de membres du Conseil consultatif des droits des femmes, en vertu de l'article 8 du décret du 07 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la

Communauté française instituant ce Conseil consultatif, pour la durée restante du fonctionnement du Conseil, jusqu'au 1^{er} janvier 2029 :

1) En qualité de membres de représentants des Services du Gouvernement :

a) pour l'Administration générale de la Culture :

- Nadia BENMESSAOUD (membre effective) ;

- Leïla AROUMA (membre suppléante) ;

b) pour l'Administration générale de l'Enseignement :

- Anne FURNEMONT (membre effective) ;

- Martin DEGAND, Nithia SOUDANDIRA-COUMAR et Marylise SERVAIS (membres suppléants) ;

c) pour l'Administration générale de l'Aide à la Jeunesse :

- Virginie DEGEY (membre effective) ;

- Stéphanie DE PAEPE (membre suppléante) ;

d) pour l'Administration générale du Sport :

- Abigaël LUCAS (membre effective) ;

- Christel JAUMOULLE (membre suppléante) ;

e) pour l'Administration générale des Maisons de Justice :

- Laurence VAN INNIS (membre effective) ;

- Pierre-Daniel DUFRANNE (membre suppléant) ;

f) pour la Direction générale de la Fonction publique et des Ressources humaines :

- Laurie MARCHAL (membre effective) ;

- Radia BERKAIL, Stéphanie HUEGAERTS (membres suppléantes) ;

2) En qualité de représentants du Conseil supérieur de l'Audiovisuel :

- Yasmina GHANIM (membre effective) ;

- François MASSOZ-FOUILLIEN (membre suppléant) ;

3) En qualité de représentantes de l'Office de la Naissance et de l'Enfance :

- Ludivine THIBAUT (membre effective) ;

- Anne BAUDAUX (membre suppléante) ;

4) En qualité de représentantes de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur :

- Maria MORENO (membre effective) ;
- Laurence VINCENT (membre suppléante) ;

5) En qualité de membres issus du milieu académique et pour les domaines d'expertise suivants :

a) la politique de genre :

- Anh Thy NGUYEN (membre effective) ;
- Stéphanie WATTIER (membre suppléante) ;

b) la lutte contre les discriminations :

- Charlotte SAUSSEZ (membre effective) ;

c) l'évaluation, la prospective et la statistique :

- Dounia LARGO (membre effective) ;

6) En qualité de représentantes et représentant de la société civile et pour les domaines d'expertise suivants :

a) la déconstruction des stéréotypes de genre :

- Marie-France ZICOT (membre effective) ;
- Anoushka DUFEIL (membre suppléante) ;

b) la conciliation vie privée-vie professionnelle :

- Alexandra WOELFLE (membre effective) ;
- Christiane LABARRE (membre suppléante) ;

c) la représentation équilibrée entre les femmes et les hommes dans tous les secteurs relevant des compétences de la Communauté française et à tous les niveaux dans les instances de décision et les postes à responsabilités :

- Jemima KULUMBA (membre effective) ;
- Aurore KESCH (membre suppléante) ;

d) la lutte contre le sexisme et les discriminations croisées :

- Nadine PLATEAU, Solange UMUHOZA (membres effectives) ;
- Anissa D'ORTENZIO, Marie-Pierre NYATANYI (membres suppléantes) ;

e) la lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel et la lutte contre le cyberharcèlement :

- Chloé BOELS (membre effective) ;
- Caroline WATILLON (membre suppléante) ;

f) la lutte contre les violences conjugales, en particulier la problématique des enfants exposés à ces violences :

- Marie DENIS et Joëlle TETART (membres effectives) ;
- Miriam BEN JATTOU et Dominique DESHAYES (membres suppléantes) ;

g) la lutte contre les violences sexuelles :

- Stéphanie JACQUET-PARIENTE (membre effective) ;
- Jean-Louis SIMOENS (membre suppléant) ;

h) la lutte contre les mutilations génitales féminines, les mariages forcés ou les violences liées à l'honneur :

- Marianne NGUENA KANA (membre effective) ;
- Khadidiatou KOITA (membre suppléante). ».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juillet 2025.

Bruxelles, le 25 juin 2025.

Le Ministre de la Santé, des Droits des Femmes et de l'Egalité des Chances,
Y. COPPIETERS